



PETR du Pays Portes de Gascogne

CONSEIL SYNDICAL DU 14 MAI 2018

Compte-rendu de séance tenant lieu de procès-verbal

Le quatorze mai deux mille dix-huit, à 18 heures, le Conseil Syndical du PETR du Pays Portes de Gascogne, dûment convoqué le trois mai 2018, s'est réuni en salle du parking de la mairie de Gimont, sous la présidence de Guy MANTOVANI.

Etaient présents (titulaires) :

Michel ANGELE, Andrée ANTICHAN, Alain BERTHET, Audrey BICHET, Jean-Louis CASTELL, Pierre DUFFAUT, André FORNELLI, Guy MANTOVANI, Gérard PAUL, Jacques SERIN

Etait présent (suppléant votant) : Alain GATEAU, Alain SCUDELLARO

Etaient présents (suppléants non votants) : Evelyne BURGAN-DELMAS

Secrétaire de séance : Andrée ANTICHAN

En exercice 17

Présents 12

Absents 5

Votants 13

Procurations 1

Sujets traités

1. Validation du compte-rendu du conseil syndical du 5 avril 2018
2. Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie
3. Modification des statuts du PETR suite au transfert de compétences des 5 EPCI sur le volet location VAE
4. Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de Formation
5. Accord de principe pour un projet de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données par le Centre de Gestion du Gers dans le cadre de la RGPD
6. Projet éco mobilité location VAE : Validation d'un marché de services publics avec choix du prestataire
7. Projet éco mobilité location VAE : Validation de la saisie du Comité technique paritaire pour une DSP à partir de janvier 2019
8. Etude prospective 2050

Questions diverses

Saisie du comité technique paritaire pour la mise en place d'une démarche télétravail interne au PETR

Mise en place d'une animation énergie à partir d'une Tiny House

1. Validation du compte - rendu du Conseil Syndical du 05 avril 2018

Après avoir demandé si le compte-rendu du conseil syndical du 05 avril 2018 amenait des observations, le Président a proposé au Conseil Syndical de le valider. Le conseil syndical n'ayant formulé aucune observation, le compte-rendu a été validé sans réserve.

2. Autorisation d'ouverture d'une ligne de trésorerie

Comme présenté lors du débat d'orientation budgétaire du 16 mars dernier, le président rappelle qu'en vue de faire face à un manque de trésorerie, dû aux retards d'encaissements des subventions de l'Europe à travers le programme Leader, le PETR a eu recours depuis décembre 2016 à deux lignes de trésorerie de 250 000 € accordées par le Crédit Agricole.

Considérant que le PETR est toujours en attente des encaissements des subventions du programme européen Leader et que la deuxième ligne de trésorerie arrive à échéance fin mai 2018, le Président informe que le Crédit Agricole est favorable à une nouvelle ligne de trésorerie de 250 000 €, selon les conditions financières suivantes :

Montant : 250 000 €

Durée : 12 mois

Taux variable : Euribor 3 mois + ,1 60 % soit un taux actuel de 1,271 %, l'Euribor 3 mois étant négatif à -0,329 %.

Frais de dossiers : 180 €

Le conseil syndical, bien que validant l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie, trouve particulièrement regrettable qu'il faille attendre plusieurs années avant de percevoir les subventions programmées. Il demande à ce qu'un courrier soit écrit à l'autorité de gestion pour présenter la difficulté d'une telle situation et suggère que le Fonds de Développement Durable du Pays puisse servir en partie à diminuer pour l'année prochaine, une nouvelle ligne de trésorerie si elle s'avérait nécessaire.

3 Modification des statuts du PETR suite au transfert de compétences des 5 EPCI sur le volet location VAE

Le Président rappelle que lors du Conseil Syndical du 8 février 2018, les membres du PETR ont décidé :

- De confier au PETR Pays Portes de Gascogne la coordination et l'harmonisation des actions de développement des mobilités douces à l'échelle du Pays, en liaison avec les communautés de communes membres
- De transférer au PETR Pays Portes de Gascogne la compétence « Organisation et gestion d'un service public de location de Vélos à Assistance Électrique d'intérêt supra communautaire à l'échelle du Pays Portes de Gascogne dans le cadre d'un projet tourisme, itinérance et mobilité douce, en coordination avec les communautés de communes membres »
- De modifier les statuts du PETR pour intégrer cette nouvelle compétence

Les cinq communautés de communes, membres du PETR ont délibéré le transfert de cette compétence.

Le Président propose au conseil syndical de délibérer pour modifier les statuts du PETR afin d'y intégrer cette nouvelle compétence (à l'article 5 – compétence du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural).

Le directeur informe le conseil de la difficulté juridique rencontrée pour rendre compatible la compétence portée par le PETR sur les VAE et la compétence portée par la CCLG sur les VTTAE. Afin de permettre à la CCLG de porter son projet VTTAE, il est proposé que le PETR transfère assez rapidement une partie de sa compétence sur le volet spécifique VTT en se rapprochant du Préfet en amont pour acter le volet juridique.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de modifier les statuts du PETR afin d'intégrer à l'article 5 la compétence « Organisation et gestion d'un service public de location de Vélos à Assistance Électrique d'intérêt supra communautaire à l'échelle du Pays Portes de Gascogne dans le cadre d'un projet tourisme, itinérance et mobilité douce, en coordination avec les communautés de communes membres »

4 Modalités de mise en œuvre du Compte Personnel de formation

Après avoir rappelé au Conseil Syndical que l'employeur prendrait en charge une partie des frais pédagogiques qui se rattachent à la formation suivie au titre du compte personnel d'activité, il propose d'étudier les modalités de prise en charge des frais de formation.

Le conseil syndical décide de fixer à 2 400 euros le plafond par action de formation, incluant les frais de déplacements (transport, restauration et le cas échéant hébergement) liés à la formation pour une demande par an déposée dans un délai minimum de 6 mois avant le début de la formation.

5 Accord de principe pour un projet de mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données par le Centre de Gestion du Gers dans le cadre de la RGPD

Le Président rappelle que le nouveau règlement européen relatif à la protection des données personnelles entrera en application le 25 mai 2018. Le PETR est impacté par ce nouveau cadre juridique car il traite des données à caractère personnel dans les domaines de compétences tels que la gestion du personnel ou la communication. Il informe que le PETR doit mettre en place une politique de protection des données en élaborant des procédures mais aussi en réalisant des études d'impact sous peine de s'exposer à des sanctions.

Autre changement majeur : le Correspondant Informatique et Libertés (CIL), dont la désignation était facultative, évolue pour devenir le Délégué à la Protection des Données (DPD) (Data Protection officer- DPO - dans le règlement européen).

Le président informe que le Centre de Gestion du Gers étudie la possibilité de mettre en place un nouveau service aux collectivités, en proposant de mutualiser un poste de Délégué à la Protection des Données.

Le conseil à l'unanimité décide de répondre favorablement, sur le principe, à la mise en place d'un nouveau service aux collectivités à travers la mutualisation d'un Délégué à la Protection des Données par le centre de gestion.

6 Projet éco mobilité location VAE : Validation d'un marché de services publics avec choix du prestataire

Le Président A rappelé que lors du Conseil Syndical du 8 février 2018, il avait été décidé

- De confier la gestion et la location des 50 VAE sur le territoire au PETR
- De confier au PETR la mise en place d'une délégation de service public à engager en direction d'une entreprise compétente pour gérer la location des 50 VAE sur le territoire

Sur les conseils de l'assistance juridique du PETR et au vu des délais et des formalités nécessaires à la mise en place d'une DSP, il a été proposé de contractualiser avec un prestataire privé de manière transitoire (6,5 mois, du 15 mai au 30 novembre 2018) afin de tester le service et de mieux préparer l'appel d'offre pour la mise en place d'une DSP qui nécessite au préalable la saisie du Comité technique paritaire.

L'appel d'offre n'a reçu qu'une candidature « Vélo Station » du Groupe Cyclelab de l'Isle-Jourdain.

Sur la base de la proposition de l'entreprise « Vélo Station », dont la prestation s'élève à 2 000 euros, le conseil syndical approuve le choix du prestataire et demande à être vigilant pour qu'il n'y ait pas de déficit d'exploitation à la charge du Pays. Il insiste sur l'importance de la communication que devra engager l'entreprise. Hervé LEFEBVRE qui a particulièrement suivi ce projet en tant que référent tourisme au Pays, rassure le conseil syndical en expliquant tout le bienfondé du projet et le sérieux de l'entreprise retenue.

7 Projet éco mobilité location VAE : Validation de la saisie du Comité technique paritaire pour une DSP à partir de janvier 2019

Le Président a rappelé qu'avant de lancer une Délégation de Services Publics en fin d'année 2018 ou (janvier 2019), dont l'objectif sera de déployer à l'échelle du Pays Portes de Gascogne une offre de location de Vélos à Assistance Electrique répartie sur l'ensemble des communautés de communes du Pays, il est nécessaire de procéder à une saisie du comité technique paritaire.

Le Président propose de saisir le comité technique paritaire préalablement au lancement d'une DSP relative au service de location de VAE sur le Pays.

Le conseil syndical approuve la solution de la DSP à l'issue de la phase test se déroulant de juin à novembre 2018. Il demande à ce que soit précisé dans cette DSP que les vélos sont bien la propriété du PETR et qu'à l'issue de celle-ci, le PETR les mettra vraisemblablement en vente.

8 Etude prospective 2050

Dans le cadre du projet de territoire, le Conseil Syndical, la Conférence des Maires et le Conseil de Développement ont validé la mise en œuvre d'une étude visant à imaginer et anticiper le territoire en 2050.

L'idée de cette étude prospective n'est pas de conduire une nouvelle étude supplémentaire aux autres mais de proposer que les études à venir s'intègrent dans un objectif méthodologique ayant pour cadre le projet de territoire 2050.

Dans ce cadre-là, le PETR a été informé par l'ADEME et la DREAL d'un appel à manifestation d'intérêt «French Mobility» lancé par l'Etat. Cet AMI a pour objectif d'identifier les projets innovants et expérimentaux sur les territoires ruraux visant à proposer de nouvelles solutions de mobilité.

Il permet d'obtenir des financements pour l'ingénierie (recrutement d'un ou une chargé(e) de mission mobilité ; prestataires externes, investissements, etc..).

Le PETR pourrait répondre à cet AMI sur le thème suivant : « développer l'approche multimodale des déplacements en milieu rural pour être un territoire expérimental et pilote dans les alternatives à l'autosolisme».

Plusieurs opérations sur cette thématique ont déjà été mis en œuvre sur ce territoire depuis plusieurs années :

- Diagnostic et Plateforme PARTAJ avec l'identification de potentiels autour du covoiturage de courte-distance, des taxis solidaires, de l'optimisation des transports en commun, du Rezo Pouce, etc...
- Développement de la pratique du VAE par le projet Vélo de Pays
- Inscription dans le projet de territoire par l'approche expérimentation autour de la mobilité, de l'itinérance et des Tiers Lieux
- Contrat de Réciprocité avec la Métropole Toulousaine dont l'un des axes principaux est la mobilité et le télétravail

Il est nécessaire aujourd'hui de proposer une offre coordonnée et animée sur le territoire avec un réseau de conseils (maison de la mobilité et MSAP par exemple). L'idée étant d'offrir aux habitants un « guichet unique » de la mobilité.

Une étude est également nécessaire pour identifier les habitudes de déplacements des habitants, les aménagements nécessaires et les actions à mettre en place pour accompagner les habitants à adopter un changement de comportement et répondre à tous les besoins de mobilité, notamment pour les plus fragiles (personnes âgées, jeunes, personnes éloignées de l'emploi, etc...). Il pourrait s'agir de la première étude menée dans le cadre du travail «Territoire 2050».

Un groupe de travail pourra être constitué pour travailler sur ce projet (EPCI, communes bourg-centre, Département, Toulouse Métropole, entreprises, etc...)

Le conseil syndical approuve

- l'intérêt de répondre à l'AMI « French Mobility »
- la réponse à cet AMI dans le cadre des dynamiques de mobilités actuellement en cours sur le Pays, et de leur développement
- la circonscription des dépenses d'ingénierie interne au PETR sur la base de 6 agents déjà en place sans prévoir de recrutement spécifique.

Questions diverses

1^{ère} question :

Le PÉTR peut-il saisir le comité technique paritaire pour la mise en place d'une démarche télétravail au PÉTR sachant qu'il souhaite promouvoir lui-même le télétravail sur son territoire?

Réponse du Conseil Syndical : Pas de saisie du comité technique paritaire pour la mise en place d'une démarche télétravail au PÉTR officielle. C'est trop lourd pour le PÉTR. Par contre, oui pour une souplesse interne et une intelligence situationnelle vis-à-vis du télétravail.

2^{ème} question :

Mise en place d'une animation énergie à partir d'une Tiny House.

Réponse du Conseil Syndical : C'est une bonne idée mais trop coûteuse

3^{ème} question :

Sur suggestion de Raymond VALL (absent à la réunion mais ayant souhaité que la question soit posée), proposition d'être territoire d'expérimentation dans le cadre des futures politiques de développement de la cohésion des territoires.

Réponse du Conseil Syndical : C'est une excellente idée. Validation à l'unanimité.

4^{ème} question :

Restitution de la réunion communication du 4 Mai 2018 sur le document Vélo de Pays.

Le conseil syndical demande à ce que soit revu le document pour faire apparaître l'ensemble des points de location sur le PÉTR.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question diverse n'étant soulevée, le conseil syndical se termine à 19h53.